

# **MGI DIGITAL TECHNOLOGY**

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025**

---

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
- ANNEXE
- RAPPORT DE GESTION

K€

ACTIF	31 Décembre	31 Décembre
	2025	2024
Immobilisations incorporelles	43 554	36 590
<i>Dont écart d'acquisition net</i>	2 319	2 572
Immobilisations corporelles nettes	38 767	42 224
Immobilisations financières nettes	3 193	3 104
Titres mis en équivalence	471	509
<b>Actif immobilisé</b>	<b>85 985</b>	<b>82 427</b>
Stocks en cours	38 447	35 423
Clients et comptes rattachés	9 934	8 681
Autres créances (1)	9 217	8 024
Valeurs mobilières de placement	10 028	18 324
Disponibilités	30 184	17 181
<b>Actif circulant</b>	<b>97 810</b>	<b>87 633</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>183 795</b>	<b>170 060</b>

(1) dont Impôts différés actifs

1 623

1 472

K€

PASSIF	31 Décembre	31 Décembre
	2025	2024
Capital	6 278	6 263
Primes d'émission	19 265	19 232
Réserves consolidées	119 919	113 889
Autres	227	309
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>145 689</b>	<b>139 693</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>73</b>	<b>97</b>
Avances conditionnées BPI		
<b>Provisions</b>	<b>1 788</b>	<b>1 664</b>
Emprunts et dettes financières	22 872	12 460
Fournisseurs et comptes rattachés	5 836	13 301
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	7 537	2 845
<b>Dettes</b>	<b>36 245</b>	<b>28 606</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>183 795</b>	<b>170 060</b>

(2) dont Impôts différés passifs

291

515

**GRUPE MGI COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL**

K€

au 31 Décembre

	Note	2025	2024
Chiffres d'affaires	18	58 100	67 645
Autres produits d'exploitation	19	12 313	8 272
Achats consommés	-	28 925	29 793
Charges de personnel	-	17 874	16 281
Autres charges d'exploitation	20	10 671	12 518
Impôts et taxes	-	473	505
Dotations aux amortissements et provisions	21	6 990	6 307
<b>Résultat d'exploit. avant dot amts. et dépr. Écarts acquisitions</b>		<b>5 480</b>	<b>10 513</b>
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition		227	156
<b>Résultat d'exploit. après dot amts. et dépr. Écarts acquisitions</b>		<b>5 253</b>	<b>10 357</b>
Charges et Produits financiers	22	- 229	- 425
Charges et Produits exceptionnels	23		10
Impôts sur les résultats	24	1 335	2 730
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>6 359</b>	<b>12 672</b>
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence			1
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>6 359</b>	<b>12 673</b>
Intérêts minoritaires		291	- 97
<b>RESULTAT NET (Part du groupe)</b>		<b>6 650</b>	<b>12 576</b>

<b>Résultat par action ( en €)</b>	29	<b>1,09</b>	<b>2,04</b>
<b>Résultat par action dilué</b>	29	<b>1,09</b>	<b>2,04</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-22	6 246	105 847	7 288	-	105	119 486
Affectation résultat n-1		7 288	- 7 288			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 1 270				- 1 270
Variation Actions propres		505				505
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			8 191			8 191
31-déc-23	6 258	112 358	8 191	-	97	126 904
Affectation résultat n-1		8 191	- 8 191			-
Augmentation de capital	5	- 5				-
Variation des réserves consolidés		1				1
Variation Actions propres		1				1
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées				97		97
Subvention d'équipement					212	212
Résultat de l'exercice n			12 576			12 576
31-déc-24	6 263	120 546	12 576	97	309	139 791
Affectation résultat n-1		12 576	- 12 576			-
Augmentation de capital	15	- 15				-
Variation des réserves consolidés		- 1 283				- 1 283
Variation Actions propres		793				793
Variation des réserves de conversion				- 97		- 97
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					92	92
Résultat de l'exercice n			6 650			6 650
31-déc-25	6 278	132 617	6 650	-	217	145 762

**TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE**

	2025 31-déc	2024 31-déc	2023 31-déc	2022 31-déc
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>				
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	6 650	12 576	8 191	7 288
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
Amortissements et provisions nets	4 759	15 564	4 794	1 600
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt				
Quote part des actionnaires minoritaires	-	-	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	11 409	28 140	12 985	8 888
Variation des créances d'exploitation	- 5 265	- 9 700	- 3 857	- 6 657
Variation des dettes d'exploitation	- 2 775	5 677	- 879	4 220
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	- 8 040	- 4 023	- 4 736	- 2 437
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	3 369	24 117	8 249	6 451
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Capex R&D	- 8 763	- 7 937	- 7 384	- 7 589
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 018	- 12 322	- 1 770	- 5 231
Cessions ou diminutions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 247	173	213	4 612
Variation des immobilisations financières	- 51	- 228	- 30	- 619
Ecart d'acquisition filiales		- 2 168		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	- 8 585	- 22 482	- 8 971	- 8 827
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Remboursement d'emprunt	- 6 412	- 4 227	- 2 888	- 13 400
Souscription d'emprunt	16 825	6 984	3 325	5 056
Augmentation de capital				
Frais sur opération de capital				
Autres variation-actions propres	793	1	505	295
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	11 206	2 758	942	- 8 049
Incidence des variations réserve consolidée	- 1 283	1	- 1 277	- 719
<b>Variation de trésorerie</b>	4 707	4 394	- 1 057	- 11 144
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	35 505	31 111	32 168	43 312
<b>Trésorerie à la clôture</b>	40 212	35 505	31 111	32 168
<b>Variation de trésorerie</b>	4 707	4 394	- 1 057	- 11 144

# **ANNEXE**

## **MGI DIGITAL TECHNOLOGY AU 31 DECEMBRE 2025**

---

## **Faits caractéristiques de l'exercice**

Augmentation de capital MGI SA :

Suite à la mise en place le 15 février 2023 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 15 000 actions a été réalisée le 17 février 2025.

Le capital social a été porté de 6 262 730€ à 6 277 730€ suite à la création de 15 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Le 22 juin 2025, la société SCI GAMMA a été absorbée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par la société MGI. Cela a donné lieu à la comptabilisation d'un boni de fusion de 398 729.07 € dans les produits financiers. L'apport a été évalué sur la base de la valeur réelle du bâtiment anciennement détenu par la société SCI GAMMA.

## **Nature et description de l'activité**

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 Décembre 2025 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 277 730€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,
- La SAS INKJET, au capital de 169 670€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 6 rue du général De Gaulle, 56590 GROIX, elle est détenue à 25 %.
- La SAS ALTIX Développement au capital de 2 206 000,80€ située au 26 rue Damrémont, 75018 Paris est spécialisée en systèmes d'imagerie de contact semi-automatiques ou automatiques et d'imagerie directe polyvalente pour différents segments de marché, elle est détenue à 71,94%.

## **Référentiel comptable**

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Euronext Growth.

MGI SA a opté pour l'établissement de ses comptes consolidés selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés. L'application de cette norme concernant le traitement du crédit d'impôt sera effective sur les comptes audités annuels de la société.

## **Principes comptables**

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 Décembre 2025 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 Décembre 2024 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

## **Modalités de consolidation**

### **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 Décembre 2025.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

### **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

<b>Nom de la société</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Intérêts (%)</b>	<b>Contrôle (%)</b>	<b>Pays d'activité</b>
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France
ALTIX DEVELOPPEMENT	Intégration Globale	100 %	100 %	France

### **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

### **Recours à des estimations**

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

### **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

### **Méthodes et règles d'évaluation**

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI Digital Technology sont les suivants :

#### **Conversion des transactions libellés en monnaie étrangère.**

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés

- logiciels
- brevets
- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
  - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
  - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
  - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
  - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 10 ans.
- Les frais de développement de la filiale Altix développement concernent les projets activés, ils sont amortis sur le mode linéaire de 3 à 10 ans
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 à 15 ans.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autres les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans et 15 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 à 15 ans.

### **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

### **Titres mis en équivalence**

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y

compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

### **Stocks**

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le cout de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

### **Clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

### **Disponibilités**

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

### **Actions propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### **Avances conditionnées**

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

### **Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

### **Impôt sur les sociétés**

#### ***Impôt exigible***

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

#### ***Impôts différés***

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.  
Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

### **Information sectorielle**

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

### **Crédits d'impôt**

#### **▪ Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'impôt. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé de la même manière dans les comptes consolidés.

### **Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

### Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dégagée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat, ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 la société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2025 est de 878K€.

La SCI Gamma détenue à 100% a fait l'objet d'une TUP au 01.01.2025, l'écart d'acquisition généré lors de la fusion entre les sociétés MGI et Ceradrop en 2019 a été éliminé en consolidation. Le bâtiment a fait l'objet d'une réévaluation, l'amortissement associé à cette nouvelle valeur est pris en compte dans les comptes sociaux de la société MGI.

Nouvel écart d'acquisition à compter du 30 septembre 2024 suite à l'acquisition à hauteur de 71,94% des titres de la société Altix Développement

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 2 124K€, son amortissement au 31 décembre 2025 est de 212K€

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement 2015-07 relatif aux comptes consolidés, qui transpose la directive comptable européenne 2013/34 UE, le Groupe avait procédé à l'analyse des écarts d'acquisition existant au 1er janvier 2016 au regard de leur durée d'utilisation.

A l'issue de cette analyse, l'option avait été alors prise, comme le permettait ce règlement de poursuivre les plans d'amortissements antérieurs. Ce choix conduit à maintenir pour ces écarts d'acquisition historique le plan d'amortissement linéaire d'une durée de vie de 15 ans sur les exercices suivants, ce qui conduit à constater un amortissement de 227K€ pour l'exercice 2025.

Date	Brut	Amort. Cumulés	Retraitement	Ecart d'acquisit.net
31/12/2025	3 472	- 1 127		2 345

### Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit ( en milliers d'euros):

	31/12/2024	exercice 2025		31/12/2025
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles en cours	36 014	8 835	- 681	44 168
Frais d'établissement	-			-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	14 082	938		15 020
<b>Total</b>	<b>50 096</b>	<b>9 773</b>	<b>- 681</b>	<b>59 188</b>
Amortissement	- 16 078	- 1 951	50	- 17 979
<b>Valeurs nettes</b>	<b>34 018</b>			<b>41 209</b>

### Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit ( en milliers d'euros):

	31/12/2025			31/12/2024
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	3 866	- 241	3 625	3 998
Installation tech, mat et outillages	48 921	- 15 170	33 751	37 435
Autres immobilisations corporelles	10 285	- 8 894	1 391	791
Immobilisations corporelles en cours			-	
<b>Total</b>	<b>63 072</b>	<b>- 24 305</b>	<b>38 767</b>	<b>42 224</b>

	31/12/2024	exercice 2025		Ecart de change	31/12/2025
		Augmentations	Diminutions		
Valeurs brutes	63 628	2 684	- 3 240		63 072
Amortissements	- 21 404	- 4 353	1 452		- 24 305
<b>Valeurs nettes</b>	<b>42 224</b>	<b>- 1 669</b>	<b>- 1 788</b>	<b>-</b>	<b>38 767</b>

### Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit ( en milliers d'euros):

	31/12/2024	exercice 2025		Retraitement	31/12/2025
		Augmentations	diminutions		
Immobilisations financières	3 104	1 138	- 1 049		3 193

Les immobilisations financières se composent à hauteur de 2,5M€ des titres de participation de la société Dracula Technologies acquis en juin 2019 et suite à une nouvelle augmentation en octobre 2025.

Dépôts et cautionnement donnés en garantie des loyers et locaux à hauteur de 598K€.

### Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

( en milliers d'euros):

	31/12/2024	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2025
Titres de participation mis en équivalence	509		- 38		471

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 564K€

Le 12 mai 2023, la société Inkjet a procédé à la diminution du capital par rachat puis annulation de 13 033 actions valorisées sur le montant des capitaux propres 2022 soit 83,88€ par actions. Cette réduction a généré un produit financier sur l'exercice 2023 de 241K€ pour la société MGI

### Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2025			31/12/2024
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises/Stocks mat, première et autres appro.	24 651	- 46	24 605	22 929
Produits Intermédiaires et finis	18 472	- 4 630	13 842	12 494
<b>Total</b>	<b>43 123</b>	<b>- 4 676</b>	<b>38 447</b>	<b>35 423</b>



**Note 13 : Capital social**

Le capital social est composé de 6 277 730 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2024	nombre d'actions créées	31/12/2025
	6 262 730	15 000	6 277 730

	31/12/2024	augmentation	diminution	31/12/2025
Capital social	6 262 730	15 000		6 277 730
Primes d'émission	19 232 024		- 15 000	19 217 024

**Actions propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2025, la société MGI détenait 172 668 actions acquises pour un montant de 4 336 043€, le résultat y afférant est de (31 544)€.

**Note 14 : Avances conditionnées BPI**

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées ( en milliers d'euros):

	31/12/2024	souscription	remboursement	31/12/2025
Avances conditionnées BPI				-

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

**Note 15 : Provisions**

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit ( en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risques et charges explt	1 089	949
Provisions pour pension	699	715
<b>Total</b>	<b>1 788</b>	<b>1 664</b>

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite (699K€) est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proraisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,79%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2024

**Note 16 : Emprunts et dettes financiers**

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants ( en milliers d'euros):

	31/12/2024	souscription	remboursement	31/12/2025
Emprunts auprès des établist de crédits *	10 976	16 606	- 4 943	22 639
Intérêts courus sur emprunts	163	159	- 163	159
Dettes de crédit bail	1 321	60	- 1 307	74
Dépôt de garantie client				-
<b>Total</b>	<b>12 460</b>	<b>16 825</b>	<b>- 6 413</b>	<b>22 872</b>

\* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-25	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	7 362	40		7 402
Entre 1 et 5 ans	14 436	34		14 470
Plus de 5 ans	1 000			1 000
<b>Total</b>	<b>22 798</b>	<b>74</b>	<b>-</b>	<b>22 872</b>

## Note 17 : Dettes

### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	4 340	6 047
Fournisseurs factures non parvenues	1 496	2 699
<b>Total</b>	<b>5 836</b>	<b>8 746</b>

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

### Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers le personnel	1 689	1 496
Dettes fiscales et sociales	3 560	3 059
<b>Total</b>	<b>5 249</b>	<b>4 555</b>

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de juin et celles du 2ème trimestre en ce qui concerne les caisses de mutuelle et prévoyance.

### Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes clients sur commandes	1 860	2 444
Avance COFACE et divers	291	238
<b>Total</b>	<b>2 151</b>	<b>2 682</b>

### Compte de régularisation (Produits constatés d'avance)

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au prorata temporis sur la durée des contrats ( en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Contrats de maintenance	137	163
Equipements et services		-
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>163</b>

## Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires ( en milliers d'euros):

### par secteur géographique

	31/12/2025	%	31/12/2024	%
CA France	2 656	5%	2 343	3%
CA Export	55 444	95%	65 302	97%
<b>Total</b>	<b>58 100</b>	<b>100%</b>	<b>67 645</b>	<b>100%</b>

### par secteur d'activité

	31/12/2025	%	31/12/2024	%
CA Equipements	45 577	78%	46 712	69%
CA Consommables et services	12 523	22%	20 933	31%
<b>Total</b>	<b>58 100</b>	<b>100%</b>	<b>67 645</b>	<b>100%</b>

**Note 19 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Production stockée	2 067	- 34
Production Immobilisée	8 763	7 936
Subvention d'exploitation	129	68
Reprise de provisions	977	76
Autres produits	377	226
<b>Total</b>	<b>12 313</b>	<b>8 272</b>

La production immobilisée pour un montant de 8 763K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période.

**Note 20 : Autres charges d'exploitation**

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Publicité et salons	1 346	2 076
Loyers	1 999	1 705
Honoraires	1 612	4 370
Frais de commercialisation	274	202
Transport marchandises et déplacements	2 027	1 788
Divers	2 605	2 377
<b>Total</b>	<b>9 863</b>	<b>12 518</b>

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés HT au cours de l'exercice 2025 représentent 142 227€

**Note 21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros) au bilan:

	31/12/2025
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 889
Amortissement des immobilisations corporelles	4 353
Dépréciation stock	499
Dépréciation clients	205
Provision pension retraite	44
<b>Total</b>	<b>6 990</b>

**Note 22: Résultat financier**

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Différence de change	- 157	54
Produits et charges financiers autres	- 72	- 479
<b>Total</b>	<b>- 229</b>	<b>- 425</b>

**Note 23: Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de ( en milliers d'euros):

	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges sur exercice ant.		
Produits et charges exceptionnels		10
Reprise de provision pour risques		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le cadre de la réforme du Plan Comptable Général français, validée par le règlement ANC n°2022-06, les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

**Note 24 : Impôts sur les résultats**

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Retraitements consolidés	740	- 1 490
Base	740	- 1 490
	<b>185</b>	<b>- 373</b>

Le taux d'impôt appliqué est de 25%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts société	1 405	2 589
<b>Impôts exigibles (en milliers d'euros)</b>	<b>1 405</b>	<b>2 589</b>

**Note 25 : Autres informations**

\* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations	757	689
<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>689</b>

**Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE**

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	126	118
Non Cadres	140	144
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>262</b>

**Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 13 921K€, soit 23,9% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 8 763K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 5 158K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 4 809K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2025 d'un montant de 2 543K€, il est constaté en diminution de la charge d'imposition et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	8 763	7 936
Dont frais pris en charges	5 158	5 427
<b>Total Dépenses R&amp;D financées s/exercice</b>	<b>13 921</b>	<b>13 363</b>
Dépenses de R&D en % du CA net	23,90%	19,80%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	4 809	4 792
---	-------	-------

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Crédit d'impôt recherche	2 543	3 396	2 397

**28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)**

	31/12/2025
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	5 024
IS théorique à 25%	1 256
	- 1 405
<b>Ecart</b>	<b>- 149</b>
<b>Décomposition de l'écart</b>	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	- 847
Incidence des déficits reportables	
Incidence des différences permanentes	6
Contribution sociale	16
Autres décalages	415
Impôt courant	261
<b>Ecart</b>	<b>- 149</b>

**29 - Résultat par action (en euros)**

	2025 31-déc	2024 31-déc
Résultat net	6 650 164	12 575 674
Nombre d'actions	6 277 730	6 262 730
Actions propres à déduire	- 172 668	- 110 210
	6 105 062	6 152 520
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des AGA en circulation	5 000	20 500
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 110 062	6 173 020
<b>Résultat par action ( en €)</b>	<b>1,09</b>	<b>2,04</b>
<b>Résultat par action dilué</b>	<b>1,09</b>	<b>2,04</b>

**30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Autres engagements :	
BANQUE B	3 333
PGE Altix	579
	<b>3 912</b>

**31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)**

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
SCHOTT AG	20/11/2024	02/08/2026	62
KARLSRUHER INSTITUTE FUR TECH	20/12/2024	31/07/2026	520
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	09/02/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/05/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/07/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/09/2026	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/11/2026	85
IIT JODHPUR	19/05/2025	30/11/2026	12
			<b>1 025</b>

**32- Transactions entre les parties liées**

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
**INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**  
**ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires et la gouvernance de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2025. Nous vous donnons également connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2025.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat de la société MGI et les comptes consolidés du groupe, ainsi que les annexes établies au 31 décembre 2025.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

## **1. RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE MGI AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

### **1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **1.1.1 Aspects comptables et économiques**

Au cours de l'année 2025, le groupe MGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé net hors taxe opérationnel de 58.100k€ contre 67.645k€ pour l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 14,10 %.

En excluant un produit exceptionnel de 10M€ en 2024, le chiffre d'affaires aurait été de 57.645k€, soit une augmentation de 0.90 %.

La marge brute s'élève à 40.007k€ soit un taux 68,9 % contre 45.755k€ pour l'exercice précédent.

#### **1.1.2 Fusion de la société SCI GAMMA**

Le 22 juin 2025, la SCI GAMMA a été fusionnée rétroactivement au premier janvier 2025 avec la société MGI. Cette opération a généré un boni de fusion pour un montant de 398 729€.

#### **1.1.3 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis**

Suite à la mise en place le 15 février 2023 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 5 000 actions a été réalisée le 16 février 2026.

Le capital social a été porté de 6 277 730€ à 6 282 730€ suite à la création de 5 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation du compte de réserves indisponibles créé à cet effet par décision du Président.

Aucun autre évènement important n'est survenu entre la date de clôture en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis.

## 1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

### 1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, soit 58.100k€ se répartit géographiquement comme suit :

- France : 2.656k€
- Export : 54.444k€

Et en secteur d'activité :

- Consommables et services : 12.523k€
- Equipements : 45.577k€

La technologie jet d'encre a représenté plus de 97.1 % du chiffre d'affaires global à périmètre constant contre 99.8 % l'exercice précédent.

Elle représente 57.3% du chiffre d'affaires global contre 70.7% en 2024.

### 1.2.2 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du groupe MGI sur l'exercice 2025 peut être résumé ainsi qu'il suit :

En k euros	31.12.2025	31.12.2024
Chiffre d'affaires	58.100	67.645
Résultat d'exploitation	5.253	10.357
Résultat courant des entreprises intégrées	6.359	12.672
Résultat net	6.650	12.576

#### 1.2.2.1 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont baissé par rapport à l'année 2024, passant de 65.403k€ à 64.933k€.

La variation de ces charges s'explique de la manière suivante :

Les achats de matières et approvisionnements ont baissé de 2.9%, passant de 29.792k€ à 28.925k€.

Les autres charges externes ont diminué par rapport à l'année 2024 de 20.8%, passant de 12.460k€ à 9.864k€, cette diminution concerne plusieurs postes de dépenses :

- les frais du salon DRUPA en mai 2024 non renouvelés en 2025 pour un montant de (867)K€,
- les honoraires de défense de brevets de 2024 non présents en 2025 pour un montant de (2.110)k€,
- les autres charges externes ont augmenté en 2025 suite à l'intégration annuelle des comptes de la société Altix

Les charges de personnel augmentent passant de 16.281k€ à 17.874k€, soit 9.8% d'augmentation.

Cette augmentation se traduit par :

- l'intégration de la société ALTIX sur une année pleine avec 59 collaborateurs au 31 décembre 2025 pour un montant de 1.594K€,

Les dépréciations d'amortissements et de stocks ont augmenté de 683k€, ce qui s'explique principalement par les dotations aux amortissements et provisions de la société ALTIX sur une année, soit un impact de 535k€,

Les autres charges d'exploitation ont augmenté par rapport à l'année 2024 de 749k€. Cette augmentation s'explique par :

- 569k€ de pertes sur créances irrécouvrables compensées dans les produits d'exploitation par les reprises de provisions clients douteux,
- Augmentation des pertes de change pour 166k€.

L'effectif total du groupe à fin décembre 2025 s'établit à 266 collaborateurs.

#### 1.2.2.2 *Impôts sur les bénéfices (IS)*

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1405k€, le groupe ne bénéficie d'aucun déficit reportable.

#### 1.2.2.3 *Crédit d'Impôts Recherche et Développement*

Au titre de l'exercice 2025, le groupe a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 2.295k€.

### 1.2.3 Situation financière du groupe

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 145.762k€ contre 139.790k€ pour l'exercice 2024.

Le total des passifs courants s'élève à 35.245k€ contre 28.606k€ fin 2024.

L'endettement bancaire du groupe est à taux fixe et s'élève à 22.872k€.

#### 1.2.3.1 *Disponibilités*

La trésorerie nette du groupe s'élève à 40.212k€ contre une trésorerie nette en début d'exercice de 35.505k€.

Au cours de l'exercice le groupe a dégagé un free cashflow de (5 165)k€.

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2025 :

- Sicav Monétaires et comptes à terme : 10.028k€
- Comptes bancaires en € : 29.948k€
- Comptes bancaires en \$ US : 236k€

#### 1.2.3.2 *Immobilisations*

Les immobilisations incorporelles totales présentent une valeur comptable nette de 43.554k€.

Les immobilisations corporelles totales présentent une valeur comptable nette de 38.767k€.

Les immobilisations financières totales présentent une valeur comptable de 3.664k€ et sont constituées principalement de dépôts et cautionnements donnés :

- et de titres de participation de la société Dracula Technologies pour 2.595k€
- et de titres de participation de la société Inkjet pour 471k€.
- et d'autres immobilisations financières (dépôts, cautionnements, ...) pour 598k€.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par des fonds propres élevés et une trésorerie disponible.

## 1.2.4 Perspectives d'avenir du groupe

Le groupe se positionne pour renforcer sa position de leader dans le secteur de l'industrial printing, en adoptant une stratégie axée sur l'innovation. La poursuite de l'évolution et de la transformation des technologies d'impression numérique permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'ouvrir de nouvelles sources de revenus, tout en optimisant les coûts.

L'alliance stratégique avec le groupe japonais Konica Minolta nous donne des perspectives d'avenir et de croissance, notamment grâce au renouvellement de la base installée et au lancement de nouvelles technologies. Cette coopération, initiée il y a plusieurs années, nous permet d'accélérer l'innovation technologique et renforcer notre capacité à proposer des solutions de pointe à nos clients.

Dans le secteur du packaging, nous capitalisons sur l'usine Digital 4.0 Alphajet, tandis que sur le marché de l'étiquette, nous tirons parti de notre offre complète, allant de l'impression à l'ennoblissement et à la découpe, pour délivrer des produits finis à forte valeur ajoutée.

L'acquisition d'Altix permet de diversifier les activités du groupe et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le marché de l'électronique. Afin de capitaliser sur ce secteur, des synergies sont mises en place pour ramener l'entreprise à l'équilibre. Par ailleurs, des investissements stratégiques seront réalisés pour renforcer notre position et saisir les opportunités offertes par ces marchés.

De plus, l'évolution de la gouvernance a été soigneusement préparée pour garantir la continuité de notre succès et de nous adapter aux défis d'un marché en constante transformation. Cette démarche garantit une gestion solide et une vision à long terme, assurant ainsi la pérennité du groupe face aux évolutions futures.

## 1.3 ACTIVITE FILIALES POUR L'EXERCICE 2025

### 1.3.1 Filiales (détenue à 100 %) :

Kora Packmat a réalisé, au titre de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires de 12.932 K€ contre un chiffre d'affaires de 12.164k€ au titre de l'exercice 2024 soit une augmentation de 6.3 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel de 874k€.

A la demande de sa filiale Kora Packmat pour financer sa croissance et ses besoins de fonds de roulement, la société mère MGI a accepté de suspendre le remboursement du prêt qui lui a été accordé le 30 Juin 2014.

La somme restant à rembourser est de 2 096 606 euros, et un décalage de remboursement de 24 mois a été consenti. Toutefois cette dernière continue de payer les intérêts annuels de ces prêts, le remboursement des échéances dues devrait reprendre en début d'année 2026.

Un nouveau prêt de 380k€ a été consenti par MGI à la société Kora Packmat pour l'acquisition du bâtiment principal en Allemagne.

Ces opérations ont fait l'objet de conventions signées entre les deux sociétés.

Le montant de la créance non apurée de Kora Packmat vis-à-vis de la société MGI Digital Technology est de 823.211 euros.

### 1.3.2 Filiales (détenue à 71,94%) :

ALTIX a réalisé au cours de l'exercice 2025 un chiffre d'affaires de 8.467k€ et un résultat opérationnel de (1.166)k€.

A la demande de sa filiale ALTIX pour financer ses besoins de roulement et des investissements, la société mère a versé au titre de compte courant rémunéré la somme de 4.408.066€.

Cette opération a fait l'objet d'une convention signée entre les deux sociétés.

#### **1.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES MGI FRANCE – AUTRES DISPOSITIONS**

### **2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.1 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2025 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

### **2.2 PRESENTATION DES METHODES COMPTABLES**

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

### **2.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à 43.934.098€ contre 56.905.612€ au titre de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de plus de 22,7%.

Le total des produits d'exploitation a atteint la somme de 52.458.504€ compte tenu notamment :

- d'une production stockée pour 759.467€
- d'une production immobilisée pour 6.773.772€
- d'autres produits pour 109.724€
- de reprises aux amortissements et provisions pour 881.443€

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 46.747.754€ contre 52.928.700€ sur l'exercice précédent. Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

Les différents postes sont les suivants :

- achats de marchandises : 1.610.221€
- variation de stock (marchandises) : 72.604€
- achats de matières premières et autres approvisionnements : 23.592.301€
- variation de stock (matières premières et approvisionnement) : (654.985)€
- autres achats et charges externes : 5.904.363€
- impôts, taxes et versements assimilés : 403.277€
- salaires et traitements : 6.836.359€
- charges sociales : 3.129.453€
- dotations aux amortissements sur immobilisations et actif circulant : 5.227.768€
- autres charges : 626.094€

L'exploitation a ainsi dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5.711.050€ contre 10.168.941€, lors de l'exercice précédent, en baisse de 43,8 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 6.441.663€ contre 12.232.954€, marquant une diminution de 47,3 %.

Vous trouverez, annexés aux comptes annuels, les résultats financiers des 5 derniers exercices écoulés (**annexe 1**). Il est joint au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice (**annexe 2**).

## 2.4 COMMENTAIRES DES ELEMENTS DU BILAN

Le bilan de MGI montre une structure financière toujours très saine, les capitaux propres passant de 141.279.179€ à 147.768.570€.

Un montant de prêts consentis à la filiale Kora Packmat figure au bilan pour la somme de 2.543.491€

## 2.5 AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

<u>résultat net:</u>	6.441.663 euros
au compte de <u>report à nouveau</u> créditeur pour un montant de :	6.441.163 euros
qui de :	114.199.543 euros
se trouverait ainsi porté à	120.640.706 euros
et au <u>compte de réserve légale</u> pour un montant de :	500 euros
qui de :	627.773 euros
se trouverait ainsi porté à :	628.273 euros

Le Président rappelle en outre au Conseil d'Administration que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## 2.6 DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des impôts), qu'il n'a été versé, aucun dividende durant les trois derniers exercices sociaux.

## 2.7 DELAIS DE PAIEMENTS

	Article D 441-4 I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 I 1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Montant total des factures concernées HT	1 749 454€	970 774€	603 495€	0€	112 009€	3 475 733€	17 343 896€	267 855€	19 876€	24 336€	968 411€	18 624 374€
Pourcentage du montant des achats HT de l'exercice	50,92%	28,26%	17,57%	0,00%	3,26%	100,00%	93,12%	1,44%	0,11%	0,13%	5,20%	100,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Montant total des factures exclues							452 295€					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.441-3 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : oui						- Délais contractuels : oui					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.  
En application des dispositions de l'article D441-4 I du Code de commerce, nous vous indiquons le montant total hors taxe des factures reçues et émises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**2.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.**

La société reste très prudente en matière de gestion des risques financiers en n'accordant aucune ligne de crédit dépassant 16k€ maximum pour les consommables (chaque client fait l'objet d'une assurance-crédit auprès d'un établissement spécialisé).

**2.9 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR**

**2.9.1 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.3 ci-dessus relatif aux évènements post-clôture.

**2.9.2 Perspectives d'avenir**

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.4 ci-dessus relatif aux perspectives du groupe qui auront un impact sur l'avenir de la société.

La situation de Trésorerie et les fonds propres solides du groupe MGI permettent de faire face à l'ensemble des charges et dépenses pour l'année 2026.

**2.10 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société poursuit ses efforts de recherche et développement pour assurer la croissance future.

Au titre de l'exercice 2025, la société MGI a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 2.295k€ contre 3.219k€ pour l'exercice précédent.

**2.11 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal, à savoir la taxe sur les véhicules particuliers de 7.381€.

**2.12 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Votre Conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

**2.13 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Il vous sera également donné lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

## **2.14 APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

## **2.15 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.3 ci-dessus.

## **2.16 ACTIONNARIAT SALARIE**

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés.

En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport à l'article L.225-184 du Code de commerce. La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 21 janvier 2014 a été refusée par ladite assemblée.

## **2.17 RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

Il vous sera donné lecture du rapport sur les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2025.

## **2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2016, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale. Cette autorisation a été renouvelée chaque année.

Au cours de l'exercice écoulé, les mouvements sur actions propres ont été les suivants :

- Solde au 31/12/2024 : 110.210 actions (valeur de clôture à 15.40€)
- Solde au 31/12/2025 : 172.668 actions (valeur de clôture à 9.37€) soit 1.618k€

## **2.19 TITULAIRE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES**

Au 28 février 2026, le nombre de titres total circulant est de 6 282 730 réparti de la manière suivante :

- Konica Minolta : 42 %
- Marché : 50.9 %
- Fondateurs/salariés/auto détention : 7.10 %

## **2.20 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que la Société est cotée sur le marché *Euronext Growth* depuis le 12 juillet 2006. Au 18 juillet 2006, le cours de l'action était de 5,30€.

Depuis son introduction en bourse, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 4,67€ et 65,10€.  
Le cours de l'action était à la clôture de l'exercice 2025 de 9,37€.

## 2.21 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de Monsieur Frédéric Nabet co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant Monsieur Laurent EXHAUZIER expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le mandat du cabinet DELOITTE & Associés, 185 avenue Charles De Gaulle, 92534 Neuilly sur Seine et de son suppléant, le cabinet BEAS, 185 avenue Charles de Gaulle 92534 Neuilly expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## 2.22 ELEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Le programme de rachat d'actions a été renouvelé en dernier lieu lors de l'assemblée du 12 juin 2025 pour 627.773 actions.

Au cours de l'exercice 2025, aucune action acquise par la Société n'a été annulée et aucune action n'a été annulée au cours de 24 mois précédent la clôture.

Nous vous proposons, dans le cadre de la prochaine assemblée de déléguer, à votre conseil d'administration, toute compétence aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques seraient les suivantes :

1. le Conseil d'administration pourrait acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ce jour, soit 628.273 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 18.848.190 euros, soit de 30 € par action ;
2. l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
3. cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre :
  - 3.1. l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise relative aux contrats de liquidité, telle que définie par la décision de l'AMF et la charte AMAFI en vigueur,
  - 3.2. l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à l'autorisation de la réduction du capital,
  - 3.3. la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
  - 3.4. l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
  - 3.5. la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
4. le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devrait pas être supérieur à 30 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
5. l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
6. le programme de rachat d'actions mis en œuvre pourrait être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix

maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée générale des actionnaires conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

## 2.23 ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

### 2.23.1 Environnement

Une première déclaration de performance extra Financière a été publiée au cours de l'exercice 2023 et mise à jour en 2025.

Une notation ESG Ethifinance a été publiée au cours de l'exercice 2024, fondée sur les données 2023.

Dans le cadre de la démarche Diag Eco Flux de BPI France, MGI a conduit un audit énergétique /o/déchets de ces différents sites de production afin de mettre en place un plan de réduction des consommations sur ces différents flux. MGI est membre de la communauté du Coq Vert qui regroupe les entreprises pros actives dans leur stratégie de la réduction de leur consommation énergétique.

En 2024, MGI Digital Technology a finalisé son bilan carbone dans le cadre du programme Décarbon'Action de BPI France. MGI s'engage par cette action à diminuer son impact environnemental en réduisant ces émissions de gaz à effet de serre.

### 2.23.2 Social

L'effectif moyen de MGI France s'élevait à 145 personnes au 31 décembre 2025.

La variation de l'effectif de MGI s'analyse comme suit au :

Effectif au 31 décembre 2024	141
Recrutements :	29
Départs :	25
Dont Démissions :	11
Dont Fin de CDD	3
Dont Fin de période d'essai (dont 1 à l'initiative de l'employeur)	5
Dont Transfert	1
Dont Licenciements	2
Dont Départ retraite	1
Dont Décès	1
Effectif au 31 décembre 2025	145

### 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Mandataires sociaux

Le Conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

<b>NOMS</b>	<b>MANDATS</b>	<b>EXPIRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE</b>
<b>Monsieur Tony CHARLET</b> Né le 12 janvier 1972 à Le Mans, de nationalité française et demeurant au 15 rue des Richevilles, 78700 Conflans Sainte Honorine	Président du conseil d'administration et directeur général	2025 <sup>1</sup>
<b>Monsieur Edmond ABERGEL</b> Né le 11 novembre 1959 à Casablanca de nationalité Française et demeurant 84, cours de Vincennes, 75012 Paris	Directeur général délégué et administrateur	2029
<b>Monsieur Victor ABERGEL</b> Né le 2 août 1961 à Casablanca de nationalité Française, demeurant 11 avenue Gilles, 94340 Joinville le Pont	Administrateur	2029
<b>Monsieur Toshitaka UEMURA</b> Né le 13 octobre 1962 à Osaka, de nationalité japonaise et demeurant 1-34-16, Wada Siginami-ku – 166 0012 Tokyo- Japon	Administrateur	2028
<b>Monsieur Koji YOSHIDA*</b> Né le 16 mars 1969 à Osaka (Japon), de nationalité japonaise et demeurant 1-1-3-201, Higashi-Oi, Shinagawa-ku, Tokyo- Japon	Administrateur (nouveau)	2027
<b>Monsieur Atsushi KATO</b> Né le 14 septembre 1977 à Kumamoto, de nationalité japonaise et demeurant E1208 3 6 5 Hisamoto Takatsu-ku- Kawasaki Kanagawa - Japon	Administrateur	2027

\* étant précisé que le Conseil d'administration dans sa réunion du 31 octobre 2025 a constaté la démission de Monsieur Norihisa TAKAYAMA de son mandat d'administrateur, et a décidé de coopter Monsieur Koji YOSHIDA en remplacement. La ratification de Monsieur Koji YOSHIDA en qualité d'administrateur sera soumise à votre approbation lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels.

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2025

<b>Mandataire</b>	<b>Mandat(s) exercé(s) dans d'autres sociétés</b>
Monsieur Edmond ABERGEL	Gérant – SCI LA FRESNOISE Président – ARE Président – CELY FINANCE Gérant - SCI G.A.D.A. Gérant – SCI A.E.G. Gérant – SCI TABOR
Monsieur Victor ABERGEL	Gérant - SCI LA FRESNOISE Président AV Conseil Gérant – SCI BROLLOVA

<sup>1</sup> Le renouvellement du mandat de M. Tony Charlet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.



Monsieur Tony CHARLET	Gérant Kora Packmat Directeur général ALTIX Développement Gérant – SCI C.J.B.V.
Monsieur Toshitaka UEMURA	Président FMGI
Monsieur Koji YOSHIDA	Dirigeant de Konica Minolta, Inc Dirigeant de Konica Minolta Business Solutions Middle East FZCO -Dirigeant de Konica Minolta Arabia Regional Headquarters LLC
Monsieur Atsushi KATO	NEANT

### 3.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Il n'existe pas de conventions conclues entre un dirigeant ou actionnaire significatif et une filiale.

### 3.3 CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le Conseil d'administration. Cependant, il est d'usage que le Président Directeur Général requiert l'avis du Conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

### 3.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2025, la rémunération brute des organes de Direction est d'un montant de 757k€.

### 3.5 CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours des exercices antérieurs, il a été consenti au Conseil d'administration par les actionnaires différentes délégations de compétence ou de pouvoirs en matière d'augmentation de capital.

Ces délégations sont récapitulées dans le tableau retraçant les délégations de compétence (**Annexe 3**).

Certaines délégations étant arrivées à terme, nous vous inviterons à les renouveler.

\*\*\* \*\*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer. En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

**Le Conseil d'administration**

## ANNEXE 1

**TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 277 730	6 262 730	6 257 730	6 246 480	6 234 480
Nombre d'actions	6 277 730	6 262 730	6 257 730	6 246 480	6 234 480
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	43 934 098	56 905 612	43 491 116	41 512 077	33 325 283
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	10 525 712	15 519 331	11 842 215	9 799 156	9 702 098
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	(1 054 170)	(2 184 493)	(938 724)	(1 235 459)	(513 113))
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	6 441 663	12 232 954	7 530 535	6 429 548	6 714 134
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	1,84	2,83	2,04	1,77	1,64
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1,03	1,95	1,20	1,03	1,08
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	145 12 mois	141 12 mois	141 12 mois	136 12 mois	135 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 836 359	7 190 462	6 272 223	6 302 330	5 408 210
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	3 134 053	2 958 250	2 513 953	2 449 030	2 389 543

## ANNEXE 2

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

- Actions 1 617 899€

### ANNEXE 3

#### TABLEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité et les délégations venant d'expirer et dont le renouvellement est proposé à l'assemblée.

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

<b>Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration</b>	<b>Date à laquelle la délégation a été consentie</b>	<b>Date d'échéance de la délégation</b>	<b>Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer</b>	<b>Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé</b>	<b>Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé</b>
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à toute augmentation du capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/08/2027 (26 mois)	Actions Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/08/2027 (26 mois)	Actions  Titres de créances  Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Autorisation conférée au conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/06/2027 (24 mois)	Actions	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérent à un plan d'épargne entreprise	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/08/2027 (26 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	30 <sup>ème</sup> jour suivant la clôture de la souscription de l'augmentation de capital	Actions	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/08/2027 (26 mois)	Actions	Aucune	Aucune
Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	Assemblée Générale mixte en date du 12/06/2025	12/08/2028 (38 mois)	Actions	Aucune	Aucune